

10 ANS DE SIGNALEMENTS



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**



**SENTINELLES
DE LA NATURE**

QU'EST-CE QUE SENTINELLES DE LA NATURE ?

Sentinelles de la nature, c'est un réseau de citoyen.nes « sentinelles » agissant pour protéger la nature, en alertant sur les atteintes à l'environnement et en valorisant les actions favorables à la préservation de la nature. C'est un programme porté par les associations du réseau France Nature Environnement, pour informer, aiguiller et accompagner les citoyen.nes pour agir pour la protection de la nature.

Comment ça marche ?

Devenir Sentinelles de la Nature, c'est facile ! **Faites une observation sur le site www.sentinellesdelanature.fr ou l'application dédiée**, vous serez mis-e en relation avec l'association référente sur votre territoire : c'est elle qui reviendra vers vous et vous accompagnera pour agir et protéger la nature !

Sentinelles de la Nature, c'est le lieu à privilégier pour alerter sur une atteinte à l'environnement ou faire remonter une initiative favorable sur votre territoire !

> La création d'un compte est obligatoire, mais les signalements sont confidentiels !



**PLUS DE 28 000
CITOYEN.NES
ENGAGÉ.ES DEPUIS LE
LANCEMENT**

**PLUS DE 3000
ALERTES PAR AN**

**EN FRANCE
HEXAGONALE,
EN GUYANE
ET À MAYOTTE !**

Quelles suites sont données aux alertes ?

- **Publication** des initiatives favorables ou des dégradations pour les rendre visible à tous et toutes ;
- **Information et montée en compétence** des Sentinelles sur la réglementation et les moyens d'action ;
- Information des responsables des atteintes sur la **réglementation en vigueur** ;
- Mise en relation des Sentinelles avec les **autorités compétentes pour résoudre les atteintes à l'environnement** ;
- Mise en relation avec **les porteurs de solutions existants** pour résoudre les atteintes à l'environnement ;
- **Mise en demeure** des responsables des atteintes pour qu'ils agissent ;
- Lorsque tous les moyens d'action sont épuisés, et selon la gravité de la situation, **l'engagement d'actions contentieuses**.

> Certaines alertes n'ont pas vocation à être traitées via Sentinelles de la nature, en fonction de leur nature et de leur gravité. Dans tous les cas, l'association référente vous tiendra informé-e des suites données à votre alerte.

Ce que n'est pas Sentinelles de la Nature :

Sentinelles de la nature est un programme porté par des associations de protection de la nature et de l'environnement membres de la fédération France Nature Environnement. Les associations ont pour objet d'assurer la veille environnementale, informer les citoyen.nes, accompagner à l'action collective pour la protection de la nature. **Mais Sentinelles de la Nature n'est pas un service public et nos associations n'ont pas vocation à se substituer à la police de l'environnement.**

Plus d'informations

 Sentinellesdelanature.fr

Qui contacter ?

Noémie GUION
Cheffe de projet Sentinelles de la Nature
noemie.guion@fne.asso.fr

Ils nous soutiennent

Projet soutenu financièrement par
l'Office Français de la Biodiversité et Aliapur.

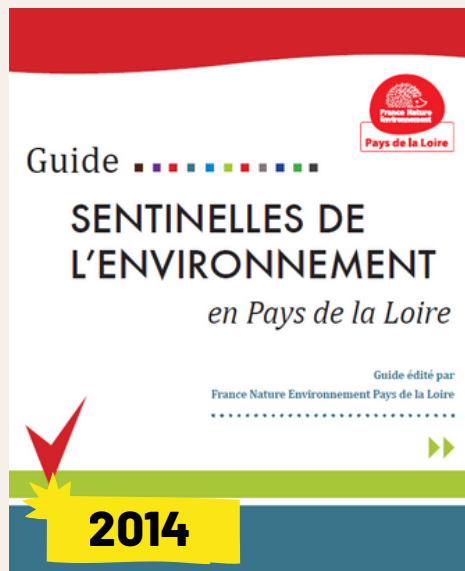


**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**



**SENTINELLES
DE LA NATURE**

SENTINELLES, AVANT LA PLATEFORME, C'ÉTAIT QUOI ?



La **veille environnementale** sur les dégradations environnementales et les initiatives, ainsi que **la réponse aux alertes** et **l'accompagnement des citoyen.nes** est au cœur de l'action des associations de protection de la nature et de l'environnement. Chaque association avait donc, avant 2015, des modalités de traitement de ces alertes et des outils dédiés.

Le projet Sentinelles de la Nature est né de la volonté de **développer un outil** pour traiter ces sollicitations, de **mettre en réseau et de mutualiser l'expertise** des associations du mouvement FNE.



Simon POPY

Référent Sentinelles bénévole
Président de FNE Occitanie Méditerranée

« Sentinelles, c'est un outil qui répond à un besoin ancien pour les associations agissant pour la protection de la nature et de l'environnement qui ont à traiter des signalements du public au quotidien. »



UN PETIT HISTORIQUE DE SENTINELLES DE LA NATURE

2015

L'outil numérique **Sentinelles de l'environnement** est lancé en Rhône-Alpes, après une expérimentation initiée par FNE Isère dans son département entre 2013 et 2014.

L'outil permet à toute personne d'alerter sur des **dégradations à l'environnement**.



2017



Le **projet devient national** et la plateforme s'ouvre à de nouveaux territoires. À cette occasion, l'interface change de nom et devient **Sentinelles de la Nature**.

La plateforme échappe de peu au nom "Ici, c'est beurk", proposé par l'Agence de communication !

2019

Eau & Rivières de Bretagne mène une **campagne de recensement de "champs orange"** (liés à l'utilisation de glyphosate).

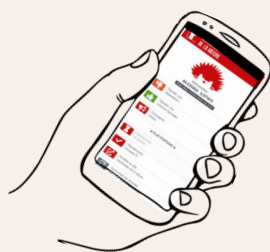
Plus de 400 signalements sont recueillis en 3 mois et la campagne a un fort écho auprès des médias !



Il est désormais possible de signaler les **initiatives favorables** !

FNE AURA et ses fédérations départementales mutualisent leurs moyens et initient une démarche collective pour structurer un outil partagé à l'échelle nationale.

2016



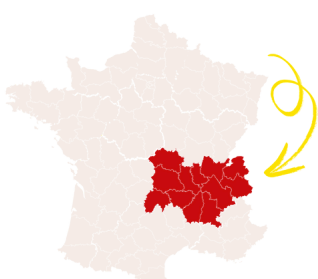
L'**application mobile** Sentinelles de la Nature est lancée !

2018

Les **fiches documentaires**, qui permettent de guider les sentinelles dans leurs actions, intègrent Sentinelles de la Nature : Eau & Rivières de Bretagne cède ses fiches au projet national et de nouvelles fiches sont créées.

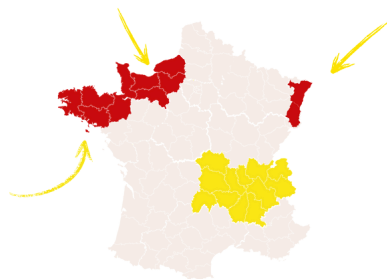


2020



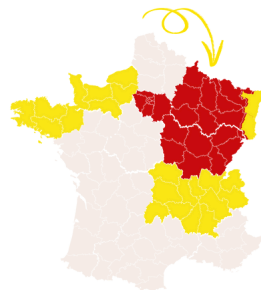
2016 :

l'Auvergne rejoint le projet



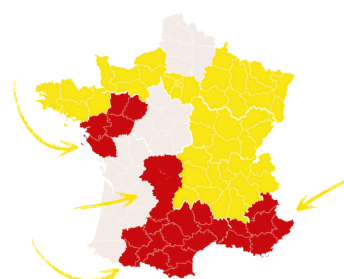
2017 :

Alsace, Bretagne et Normandie



2018 :

Lorraine, Champagne-Ardenne, Bourgogne-Franche-Comté, Île-de-France



2019 :

Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Limousin, Occitanie.

2021 Le projet couvre désormais **l'ensemble du territoire hexagonal**. Une première convention est signée avec l'Office Français de la Biodiversité, ce qui permet de renforcer le traitement des alertes dans tous les territoires.



2023 Plus de **20 000 signalements** ont été effectués par plus de **20 000 Sentinelles** réparties sur l'ensemble du territoire hexagonal ainsi qu'en Guyane et à Mayotte !



2025

Sentinelles de la Nature fête ses 10 ans !



La Guyane devient le premier territoire d'outre-mer à rejoindre le projet.

Pour permettre le recueil de signalements en masse, un **outil de campagne** est développé : la première campagne thématique **Sentinelles de la Nuit** est lancée.

Des maraudes existaient depuis 2018, mais c'est la première fois que le recensement est fait sur l'outil Sentinelles ! Plus de 500 éclairages illégaux ou inutiles sont recensés.



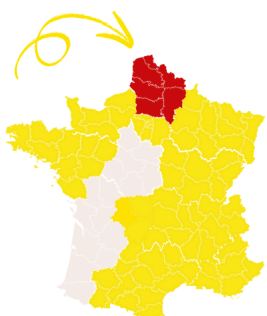
2022

Après un **volet "eau"** en Occitanie et Nouvelle Aquitaine, FNE Bretagne développe le **volet "littoral"** du projet avec Sentinelles de la Mer. La campagne "La Belle Plage", centrée sur la pollution bactériologique des eaux de baignades littorales, est développée et étendue à tout le territoire métropolitain dès 2025.



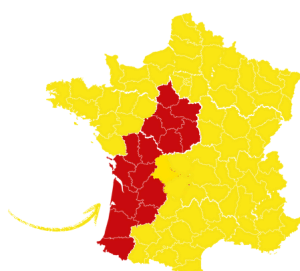
2024

UNE ENTRÉE PROGRESSIVE DES TERRITOIRES DANS SENTINELLES



2020:

Hauts-de-France



2021:

Aquitaine, Poitou-Charente, Centre-Val de Loire



2022:

Guyane

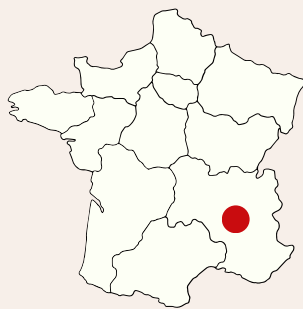


2023:

Mayotte

2015 - 2017

POLLUTION DE L'EAU DE L'ISÈRE



Saint-Just-de-Claix (38)
Auvergne
Rhône-Alpes

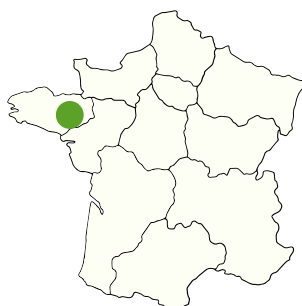
De quoi parle-t-on ?

La société Étoile du Vercors (affinage et commercialisation de fromage) pollue l'eau de l'Isère en y rejetant ses eaux usées industrielles et sanitaires. En 2016, la Préfecture lui impose la création d'un dispositif pour traiter ces eaux usées, mais rien n'évolue. Pour mettre fin à cette pollution, la FRAPNA Isère porte plainte en 2017. Après une bataille juridique de plusieurs années, la société est condamnée le 8 avril 2019.

PRÉSERVATION DU LÉZARD DES MURAILLES À VITRÉ

De quoi parle-t-on ?

Afin de connaître le patrimoine naturel local sur Vitré et d'éviter des aménagements pouvant impacter cette espèce, l'association Vitré-Tuvalu a fait un inventaire des talus & murs accueillant des lézards des murailles (*Podarcis muralis*).



Vitré (35)
Bretagne

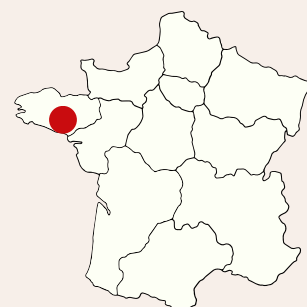
➔ **Voir la fiche**



REJET DE MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE LIT D'UN COURS D'EAU

De quoi parle-t-on ?

Le dysfonctionnement de la station d'épuration communale entraîne un rejet de matières organiques avérées, avec le colmatage du lit du cours d'eau récepteur, qui affluent du Leff en amont de la baie de Paimpol. Un dépôt de plainte a été réalisé. Des travaux de mise en normes de la station ont été réalisés.



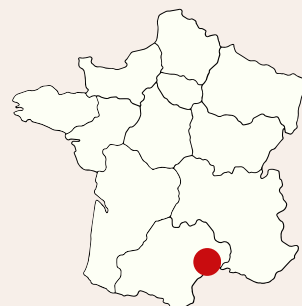
Paimpol (22)
Bretagne

2018

PERTURBATION ET DESTRUCTION D'OEUF D'ESPÈCE PROTÉGÉE



© Canva



Aigues-Mortes (30)
Occitanie

➔ [Voir la fiche](#)

De quoi parle-t-on ?

Un vol de reconnaissance en ULM pour le tournage d'un film a semé la panique dans l'unique colonie de flamands roses de France. En pleine période de couvaison, cela a entraîné la destruction de 500 œufs.

FNE a porté plainte pour destruction intentionnelle d'espèce protégée.

Où en est-on aujourd'hui ?

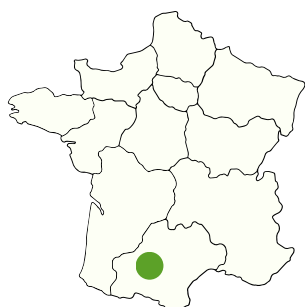
Le tribunal a reconnu la pleine responsabilité de la société de production à qui il revenait de mieux encadrer le tournage.

CART'OC, UNE SOLUTION POUR PROTÉGER LES HAIES

De quoi parle-t-on ?

La baisse de la fertilité des sols agricoles et l'effondrement de la biodiversité sont deux enjeux très présents sur le territoire de la Région Occitanie.

l'AFAHC Occitanie a donc développé le projet Cart'Oc pour favoriser l'émergence de projets en faveur de l'arbre et de la trame verte à travers un outil cartographique et une animation territoriale.



Ayguevives (31)
Occitanie

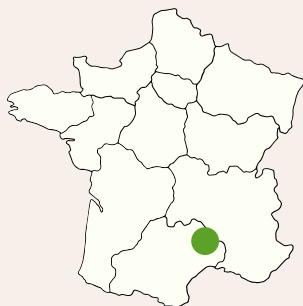
➔ [Voir la fiche](#)



© Canva

2019

VALORISATION DU CIEL ÉTOILÉ DANS LE PARC DES CÉVENNES



Lozère (48)
Occitanie

➔ [Voir la fiche](#)

De quoi parle-t-on ?

Le Parc national des Cévennes bénéficie depuis août 2018 du label « Réserve Internationale de Ciel Etoilé » (RICE). Le Parc national des Cévennes est l'une des trois réserves labellisées en France. Il s'agit de la réserve la plus grande d'Europe, qui s'étend par ailleurs sur un territoire habité et de moyenne montagne.

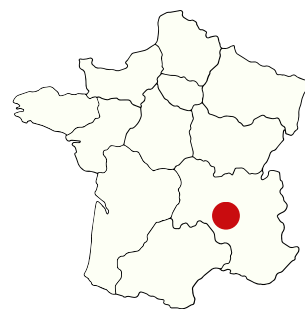
DESTRUCTION DE HAIES POUR L'ACCUEIL D'UNE MANIFESTATION

De quoi parle-t-on ?

Destruction de 2 kilomètres de haies, enlèvement de murets, tronçonnage d'arbres et remblais. Le tout avec risque de destruction d'espèces protégées, pour l'accueil d'une manifestation agricole.

Où en est-on aujourd'hui ?

Après 6 ans de tentative de discussion et de procédure, la commune s'est engagée à replanter les haies. FNE Haute-Loire reste vigilante pour que la remise en état soit satisfaisante.



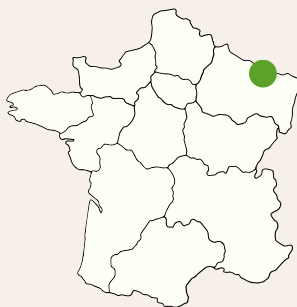
Séneujols (43)
Auvergne Rhône-Alpes

➔ [Voir la fiche](#)

TRAVAUX DE RENATURATION D'UN RUISSEAU EN LORRAINE

De quoi parle-t-on ?

Le 18 juillet 2019, des travaux de renaturation ont débuté dans le ruisseau d'Ottonville et ses affluents. Ils ont pour objectif d'améliorer la qualité du cours d'eau, d'augmenter sa capacité hydraulique et, par conséquent, de diminuer le risque d'inondation. Il s'agit également d'améliorer le cadre de vie par une meilleure intégration paysagère du cours d'eau.



Ottonville (57)
Grand Est

➔ [Voir la fiche](#)



2020

DÉPÔT DE DÉCHETS PLASTIQUES

De quoi parle-t-on ?

Signalement, en avril 2020, d'un important dépôt de déchets plastiques horticoles. Les associations prennent alors contact avec la mairie puis le Parquet, qui classe l'alerte sans suite. Un nouveau signalement est déposé en janvier 2023, puis en mars 2024.

Où en est-on ?

Finalement, et sous l'effort conjugué d'associations, de citoyen.nes et de la mairie, l'entreprise responsable a engagé l'évacuation des déchets courant 2024. L'évacuation totale a eu lieu au printemps 2025.

BRULAGE DE CÂBLES ET POLLUTION DE L'AIR

De quoi parle-t-on ?

Signalement d'un brulage de câbles quotidien sur plusieurs années dans la banlieue Grenobloise.

Où en est-on aujourd'hui ?

Après une démarche infructueuse auprès de la mairie, FNE Isère a alerté le Parquet, puis le Préfet à plusieurs reprises et a organisé une conférence de presse sur ce sujet. Après une intervention de la police, le maire a garanti l'arrêt des feux en janvier 2023.



Grenoble (38)
Auvergne Rhône-Alpes

➔ **Voir la fiche**

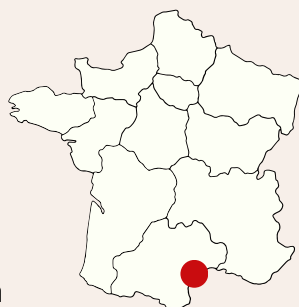
CIRCULATION DE VÉHICULES À MOTEUR EN ESPACE NATUREL

De quoi parle-t-on ?

Circulation de véhicules à moteur en espace naturel (stationnement sur une plage).

Où en est-on ?

Les communes concernées ont élaboré avec la préfecture de l'Aude de nouveaux plans et modalités d'accès. En 2025 des poches de stationnement provisoires ont été délimitées en attendant la mise en place de solution plus durables pour préserver le littoral.



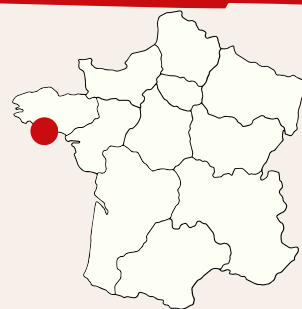
Gruissan (11)
Occitanie

➔ **Voir la fiche**



2021

DÉPÔT DE DÉCHETS DANS UNE ZONE HUMIDE



Belz (56)
Bretagne

De quoi parle-t-on ?

Dépôt de déchets dans un milieu naturel, sur une zone humide. Il s'agit d'un environnement particulièrement fragile. Les déchets doivent être amenés dans les lieux de traitement appropriés : les décharges municipales.

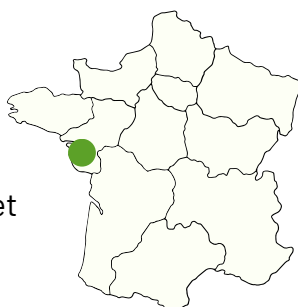
Où en est-on aujourd'hui ?

Les services techniques de la Mairie de Belz ont nettoyé le site, après avoir été alertés par la Sentinelle.

SIGNATURE DE LA PREMIÈRE OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE EN PAYS DE LA LOIRE

De quoi parle-t-on ?

Mise en avant de la première signature d'un contrat d'Obligation Réelle Environnementale (ORE) dans la région Pays de la Loire. Elle permet la bonne gestion sur le long terme d'un site naturel de qualité avec les conseils du Conservatoire d'Espaces Naturels. Ce sont 26 hectares de prairies, haies, bosquets, milieux aquatiques tels que des mares qui sont protégées par ce contrat pendant 99 ans.



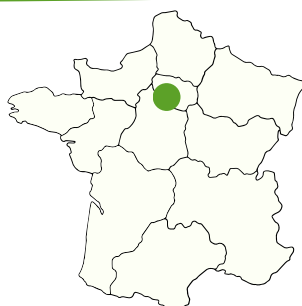
La Ferrière (85)
Pays de la Loire

➔ [Voir la fiche](#)



© CEN Pays de la Loire

UN CRAPAUDROME POUR PROTÉGER LES AMPHIBIENS



Hermeray (78)
Île-De-France

➔ [Voir la fiche](#)

De quoi parle-t-on ?

Un crapaudrome a été installé par le Centre d'Etude de Rambouillet et de sa Forêt (CERF) avec la collaboration de la SPA. Il permet notamment la protection des tritons puisque cet espace est le premier site francilien connu pour le Triton palmé (jusqu'à 2 700 individus).

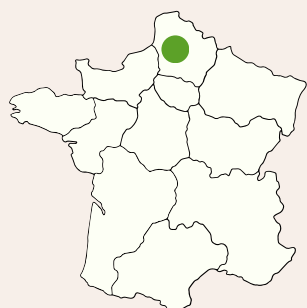
PLANTATION DE HAIES FRUITIÈRES BIOLOGIQUES EN AGROFORESTERIE

De quoi parle-t-on ?

Le 6 décembre, Gonzague et Hélène Proot ont organisé une journée conviviale autour de la plantation d'une haie fruitière biologique en agroforesterie.

Plusieurs sujets ont été évoqués :

- l'historique de l'agroforestier ;
- la réintroduction de l'élevage sur une ferme de grande culture ;
- la production de biomasse et d'énergie pour le chauffage de logements sociaux ;
- la diversification avec la production légumière de plein champs ;
- la conception de la haie fruitière.



Herleville (80)
Hauts-de-France

➔ [Voir la fiche](#)



© Canva

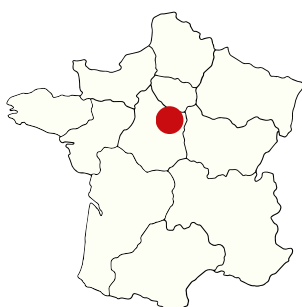
VÈNERIE SOUS TERRE : UN PEU DE RÉPIT POUR LES BLAIREAUX

De quoi parle-t-on ?

La vènerie sous terre est une chasse qui consiste à déterrer et abattre des blaireaux.

Par une décision du 11 avril 2024, le tribunal a annulé l'arrêté préfectoral allongeant la période d'autorisation de cette pratique dans le Loiret (45).

Cette décision vient confirmer la jurisprudence régionale qui condamne la poursuite de cette chasse cruelle pendant la période complémentaire.



Orléans (45)
Centre-Val de Loire

➔ [Voir la fiche](#)



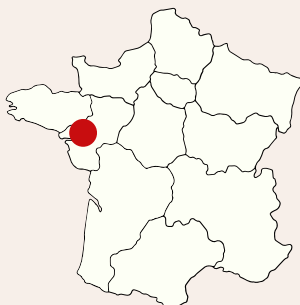
© Canva

2022

COMPLEMENT D'UNE ANCIENNE CARRIÈRE



Guenrouet (44)
Pays de la Loire



➔ Voir la fiche

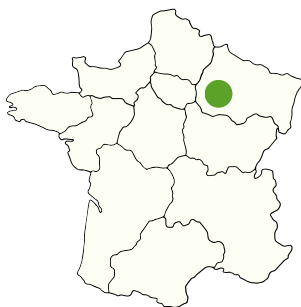
De quoi parle-t-on ?

Alerte sur le comblement non autorisé d'un plan d'eau où est présente une plante protégée. L'opération est illicite, et les associations FNE Pays de la Loire, Bretagne Vivante et la LPO Loire Atlantique alertent les services de l'État et l'entreprise. Cette intervention a abouti à l'interruption des travaux.

NETTOYAGE DES BERGES DE LA NOXE

De quoi parle-t-on ?

Enlèvement des embâcles et nettoyage des berges de la Noxe. L'association Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de Nesle-la-Repote Réfection (SPENR) a nettoyé les berges et remis en eau le bief de la Noxe.



Marne (51)
Champagne-Ardenne

➔ Voir la fiche



DÉCHARGE ILLÉGALE AU SEIN D'UNE ZONE PROTÉGÉE

De quoi parle-t-on ?

Une décharge illégale au sein d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique nous a été signalée par une Sentinelle. Le site comprenait à la fois des dépôts de matériaux ménagers et de chantiers, en grande quantité. Suite à notre alerte adressée à la mairie, la municipalité a créé un groupe de travail, constitué de Monsieur le maire, de plusieurs élu.es, de la Police Municipale ainsi que des propriétaires des parcelles concernées. Fin 2023, des travaux de nettoyage ont été engagés afin de réhabiliter le site.

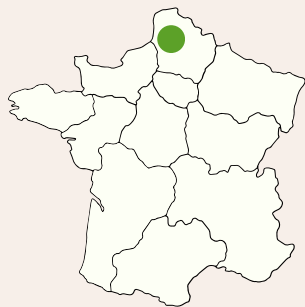


Saône et Loire (71)
Bourgogne
Franche-Comté





RÉHABILITATION D'UN RUISSEAU



Somme (80)
Hauts de France

➔ [Voir la fiche](#)

De quoi parle-t-on ?

Réhabilitation du ruisseau de l'île sur environ 150 mètres par trois habitantes soucieux de préserver la nature autour de chez eux.

ORPAILLAGE EN GUYANE : UNE GRAVE POLLUTION DE L'EAU

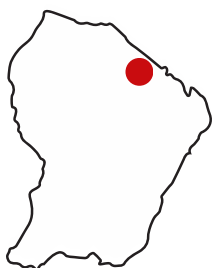
De quoi parle-t-on ?

La crique Bagot, en amont de la prise d'eau potable de la Comté, est régulièrement touchée par l'orpaillage illégal.

Depuis 2019, les épisodes de turbidité, les plaintes pour atteinte à l'environnement et les démantèlements de sites illégaux se succèdent. Les sentinelles signalent les impacts sur les criques, en particulier la pollution de l'eau (eau turbide, c'est à dire trouble, opaque ou chargée de matières en suspension). A travers Sentinelles de la Nature, elles alertent l'association Guyane Nature Environnement (GNE) sur ces pollutions.

Où en est-on aujourd'hui ?

Depuis 2023, de nouvelles pollutions sont constatées régulièrement sur la crique Bagot, confirmant la persistance de l'orpaillage illégal. Les signalements transmis par les Sentinelles ont permis à GNE de saisir la Gendarmerie (à travers la mission Harpie), entraînant des interventions. La situation reste préoccupante.



Crique Bagote
Guyane





De quoi parle-t-on ?

Dans le cadre d'opérations d'élimination de points de dépôts sauvages et d'embellissement réalisées par la Brigade Verte de la Régie de Territoire de Tsingoni en partenariat avec les services techniques de la Mairie de Tsingoni, une zone de décharge sauvage a été nettoyée et remplacée par des plantations ornementales, protégées par une barrière en piquets de bois et en bambou.



**Tsingoni
Mayotte**

➔ [Voir la fiche](#)

Cette initiative, réalisée en concertation avec les habitantes du quartier, vise à éliminer de manière durable l'apparition de dépôts sauvages. Des panneaux de sensibilisation ont également été implantés sur le site.

VÉHICULES À MOTEUR EN ZONE AGRICOLE ET NATURELLE

De quoi parle-t-on ?

Dégradation de parcelles agricoles et naturelles par un rodéo de 4x4 sur le site des Brandes de Soyaux. Les engins ont dégradé un champ agricole ainsi que des landes atlantiques et des mares classées et protégées.

L'agriculteur a pu filmer les véhicules avec son drone.



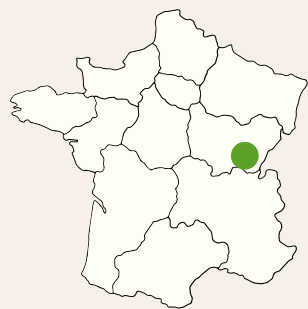
**Soyaux (16)
Nouvelle-Aquitaine**

➔ [Voir la fiche](#)

Le Conservatoire d'Espaces Naturel de Nouvelle Aquitaine et l'association Charente Nature ont porté plainte pour destruction des milieux et d'espèces protégées.



PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Doubs (25)
Bourgogne Franche-Comté

De quoi parle-t-on ?

Le GAEC des azurés a planté 200 mètres linéaires de haie champêtre au sein d'une prairie pâturée. L'objectif : favoriser le bien-être animal (ombrage, brise-vent, fourrage complémentaire). 13 essences ont été plantées et 85% des plants sont labellisés « Végétal Local ». Le chantier de plantation a été organisé le 3 février par FNE Bourgogne Franche-Comté avec l'aide du CAP agricole jardinier paysagiste du LEAP St Joseph des Fontenelles.

PLANTATION EXEMPLAIRE D'OLIVIERS DANS L'HERAULT

De quoi parle-t-on ?

Agriculture respectueuse de l'environnement et exemplaire : une oliveraie en agroécologie. Sur cette ferme, l'agriculteur a adapté ses pratiques agricoles pour transformer des parcelles de vignes en oliveraies, en champs de grenades et en plantes médicinales et aromatiques, et prends diverses mesures pour laisser place à la biodiversité.



Saint-Pons-de-Mauchiens (34)
Occitanie

➔ [Voir la fiche](#)

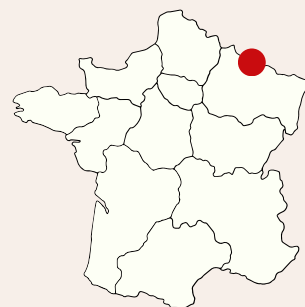


GIGANTESQUE DÉPÔT DE DÉCHETS SUR UN CAPTAGE D'EAU POTABLE

De quoi parle-t-on ?

Signalement complexe d'un gigantesque dépôt de déchets transfrontalier avec plus de 240 tonnes de déchets divers : plastiques, vêtements, batteries, bois, meubles, etc. Situé en bordure d'une zone protégée et sur le périmètre d'un captage d'eau potable, ce dépôt de déchets est tout aussi néfaste pour la santé que pour l'environnement.

Les associations et les collectivités se sont mobilisées, ce qui a donné lieu à un article de presse et une procédure judiciaire. La procédure est toujours en cours aujourd'hui.



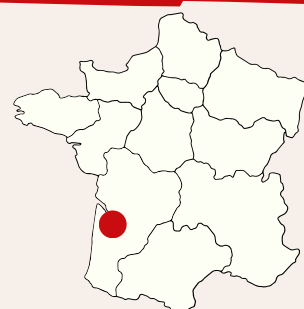
Redange (57)
Grand Est

➔ [Voir la fiche](#)



DÉPÔT DE DÉCHETS DANS UNE ZONE HUMIDE

2024



Gironde (33)
Nouvelle Aquitaine

De quoi parle-t-on ?

La SEPANSO Gironde et FNE Nouvelle Aquitaine ont été alertées de la présence d'une décharge illégale autour d'une mare. Très rapidement, elles ont alerté la mairie par courrier, qui a transféré notre alerte aux services de la DREAL. Des agent.es de cette administration se sont rendus sur place.

Où en est-on aujourd'hui ?

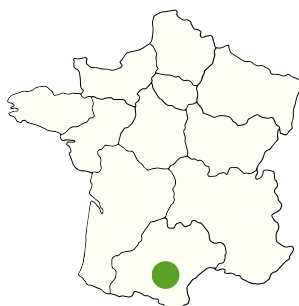
Après une réponse du propriétaire qui a remis en cause la sincérité de l'action des associations, ces dernières sont restées sans nouvelle. Un an plus tard, les associations ont appris que la DREAL avait demandé la remise en état du site et mis en place une servitude d'utilité publique, une mesure très rare utilisée pour s'assurer qu'aucune construction ne pourra avoir lieu sur ce site très pollué. Ce dossier est une preuve de l'utilité de Sentinelles, et un encouragement aux bénévoles à ne pas baisser les bras.

SENSIBILISATION SUR LA PRÉSERVATION DE L'EAU

De quoi parle-t-on ?

Les Portésiens et Portésiennes se sont mobilisé.es pour sensibiliser le public à la préservation de l'Eau dans la Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège ! Dans le cadre du projet éducatif de territoire initié dès juin 2023 sur la commune de Portet-sur-Garonne (31), la Réserve Naturelle Confluence Garonne-Ariège a accompagné de nombreuses actions autour de la thématique de l'Eau avec les partenaires associatifs locaux :

- > des visites de la Réserve Naturelle pour apprendre à décrypter les paysages, identifier les écosystèmes et comprendre les enjeux de préservation de ces milieux,
- > un chantier participatif de plantation de haies a permis de renforcer la ripisylve en bord de Garonne,
- > une exposition sur les zones humides et les grenouilles
- > l'animation de la Fresque de la biodiversité
- > et bien d'autres encore !

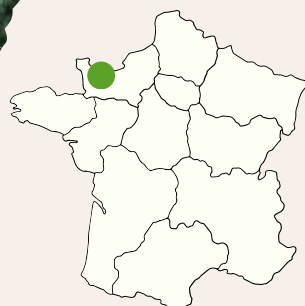
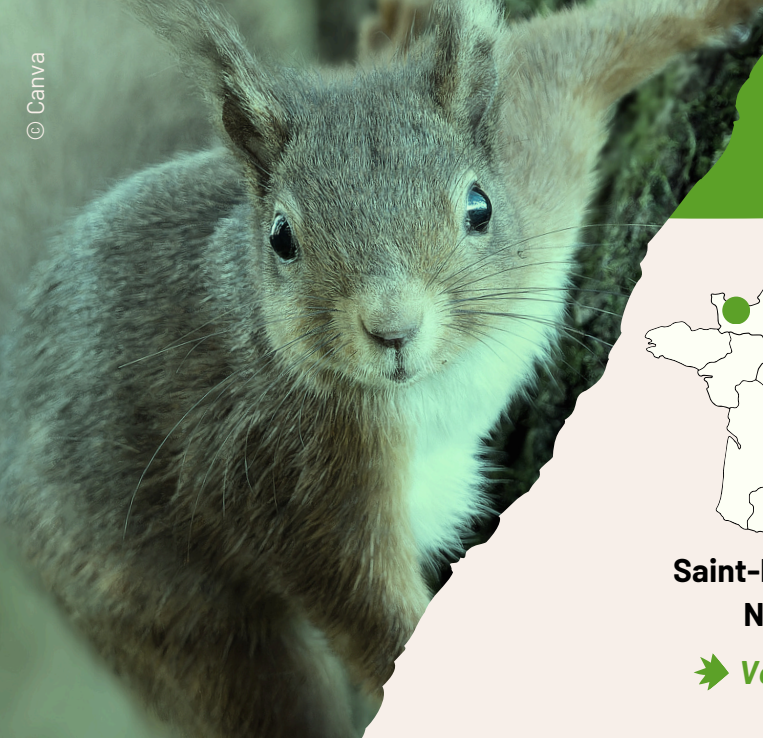


Portet-sur Garonne (31)
Occitanie

➔ [Voir la fiche](#)



PRÉSERVATION DES ÉCUREUILS PAR LA MISE EN PLACE D'UN ÉCURODUC !



Saint-Loup-Hors (14)
Normandie

➔ [Voir la fiche](#)

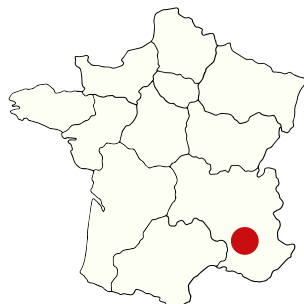
De quoi parle-t-on ?

La municipalité de Saint-Loup-Hors et l'association La Sauce de la Paix ont mis en place un Ecuroduc au-dessus d'une voie de circulation afin de limiter les risques de collisions avec les écureuils roux. Les collisions sont un des principaux facteurs de mortalité de l'Écureuil roux.

DÉPÔT DE 40 TONNES DE GRAVAS EN FORÊT

De quoi parle-t-on ?

Signalement d'un dépôt de gravats dans une zone boisée à proximité de terres viticoles, à Bedoin. Grâce à cette alerte et l'action des assicuatins, les 40 tonnes de gravats ont été évacuées par la police rurale.



Bédoin (84)
Provence-Alpes-Côte d'Azur

➔ [Voir la fiche](#)

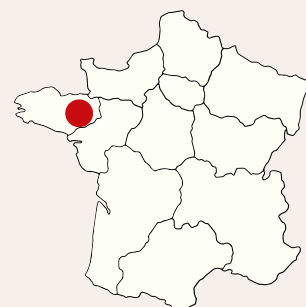


COMPLEMENT D'UNE MARE ACCUEUILLANT DES ESPÈCES PROTÉGÉES

De quoi parle-t-on ?

Comblement d'une mare connue pour abriter la présence de plusieurs espèces protégées telles que le triton palmé, le triton marbré et la grenouille agile.

Après la constatation des faits, une nouvelle mare a été creusée aujourd'hui par le propriétaire. Elle n'est pas située au même endroit mais toute proche et bien conçue : elle devrait fonctionner rapidement !



Goven (35)
Bretagne

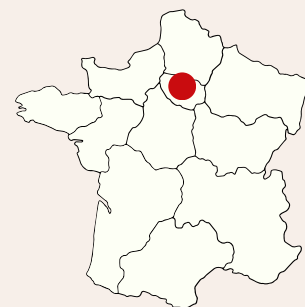
➔ [Voir la fiche](#)





De quoi parle-t-on ?

Un signalement a révélé l'existence de plusieurs sites internet proposant à la vente en ligne des produits phytosanitaires contenant du glyphosate. Or, la vente de glyphosate aux particuliers est interdite en France et l'usage de ces produits n'est pas autorisé pour les jardins, espaces végétalisés et infrastructures accessibles au grand public. Grâce à l'action de FNE Île-de-France, la vente de ces pesticides a été stoppée.



Bobigny (93)
Île-de-France

➔ [Voir la fiche](#)

RAMASSAGE D'UN ENORME DÉPÔT DE PNEUS

De quoi parle-t-on ?

Une mairie a contacté FNE 63 pour signaler un dépôt imposant de pneus et un besoin d'accompagnement pour le résorber. Une coopération a été initiée entre les associations, l'éco-organisme ALIAPUR et la collectivité afin d'organiser le ramassage de 1000 pneus.



Mur sur Allier (63)
Auvergne Rhône-Alpes

➔ [Voir la fiche](#)

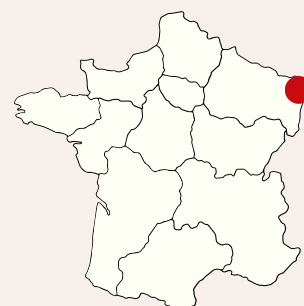


ARRACHAGE DE HAIE

De quoi parle-t-on ?

Signalement sur la destruction d'une haie abritant de nombreux animaux.

La haie a été arrachée et rasée, laissant place à de la boue.

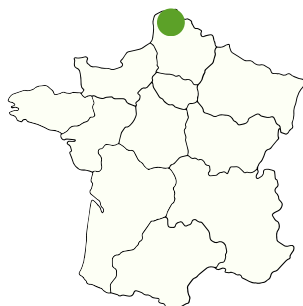


Steinbach (68)
Grand Est

➔ [Voir la fiche](#)



PLANTATION CITOYENNE DE HAIE BOCAGÈRE



Linselles (59)
Hauts de France

➔ [Voir la fiche](#)

De quoi parle-t-on ?

Plantation citoyenne d'une haie bocagère de 520 mètres, soit 1500 arbustes d'essences régionales : aubépine, bourdaine, cornouiller sanguin, fusain, nerprun, noisetier, orme champêtre, sureau noir, troène, viorne... Elle a été organisée par le collectif Lys Deûle Environnement et a accueilli environ 35 citoyen.nes bénévoles.

Découvrez des milliers d'autres alertes en vous rendant sur notre site !

sentinellesdelanature.fr

Vous aussi, rejoignez la communauté des Sentinelles de la Nature et contribuez, à nos côtés, à préserver notre environnement.

Ce livret a été réalisé par les associations du mouvement France Nature Environnement à l'occasion du 10ème anniversaire du projet Sentinelles de la Nature.

Les illustrations de hérissons ont été réalisées par Jérôme BOURDELOT, FNE Occitanie-Pyrénées

Les photos sont issues de la plateforme Sentinelles de la Nature et de la banque de photos Canva.



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**



**SENTINELLES
DE LA NATURE**